



2022 - 267

Bras, le 29 Juin 2022

Département du VAR  
Arrondissement de BRIGNOLES  
Commune de BRAS  
83149

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

Le Maire de BRAS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

**CONSIDERANT** qu'il est d'intérêt public de réglementer le stationnement pour des travaux d'entretien de voirie et de débroussaillage sur les deux aires de stationnement (parking attenant au n° 23 et celui face au n° 15) impasse Beauregard, par les services techniques de la Commune.

### ARRÊTE

**Article 1** : Le stationnement sera interdit (sous peine d'enlèvement de véhicules par la fourrière) sur les deux aires de stationnement impasse Beauregard afin de réaliser des travaux d'entretien de voirie et de débroussaillage le mardi 05 juillet 2022 de 7h à 13h30.

**Article 2** : Des panneaux de signalisation réglementaires ainsi que des barrières seront installés pour permettre l'application du présent arrêté.

**Article 3** : Madame la Secrétaire Générale et les Gardiens de Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

**Article 4** : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Madame la Lieutenant de la Brigade de Gendarmerie de Saint Maximin.

Le Maire,  
Franck PERO

